Image not found or type unknown

reclamation factures +de 2 ans après

Par **adapapeio**, le **26/11/2012** à **08:52**

Bonjour,

En Février 2012, la maison de retraite de ma mère, réclame 2 mois qui seraient impayés en 2010 (mars et décembre).
Sachant qu'en qualité de Tuteur de ma mère, je vais personnellement, et physiquement, tous les mois apporter le chèque du mois précédent, ont-ils le droit de me réclamer, 2 ans après, des sommes pour lesquelles je n'avais jamais été relancé auparavant.
Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés